ANNEXE SECTORIELLE

DÉTECTEUR MÉTAUX

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS - 17 RUE GRAMAT 31000 TOULOUSE - +33 (0) 680707091 - PRO@ETHIKIS.COM

• CATÉGORIES DE PIÈCES

Pièces fonctionnelles	
Pièces prioritaires	Cartes électroniques / Prise de charge / Bobine de détection /
Pièces consommables	Accu / Mousse repose bras / Mousse Casque / Protège disque
Accessoires	Protège disque Casque détecteur filaire
Pièces d'entretien	Canne Repose Bras Disque (résine / connexion) Elément de fixations
Pièces vulnérables	Cable de disque sur détecteur filaire Fixation de disque Fixation boitier télécommande Repose bras Ecran de contrôle (boitier ou casque) Prise Casque Interrupteur Gâchette
Éléments de sécurité	Non Connus hors réglementation chargeur
Type de panne	Electronique disque - Connexion Câble

©Ethikis ad civis

• ÉCHELLES D'ACCESSIBILITÉ

L'échelle comporte 3 niveaux. Ils sont définis par des critères permettant d'établir la complexité d'un processus :

A	< 3 étapes / < 10 min / tout utilisateur / < 2 outils grand public
B	< 10 étapes / < 30 min / utilisateur expérimenté ou réparateur / outils grand public - outils public expérimenté
C	< 20 étapes/ < 60 min / utilisateur expérimenté ou réparateur / outils grand public - outils public expérimenté - outils professionnels
Outillage grand public se définit par la possibilité de se le procurer par tous en distribution classique. Ne nécessite aucune compétence pour l'utiliser et dont le coût n'est pas un frein. Tournevis / Clé Allen / Clé plate. Il peut également être fourni avec le bien vendu.	
Outillage pour utilisateur expérimenté. Nécessite des compétences pour l'utilisation et dont le coût peut représenter un frein. Fer à souder / Visseuse électrique / Clé dynamométrique.	
Outillage professionnel. Nécessite des connaissances particulières ou nécessite des conditions d'utilisation. Le coût de l'outil représente un investissement.	

©Ethikis ad civis

LE PRODUIT EST **CONÇU POUR DURER** DANS LE TEMPS

Niv.	*Réf.*	*Domaine*	*Critères*
1	**CONCEPTION**		
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les pièces consommables, accessoires et les pièces nécessitant un entretien régulier respectent l'échelle d'accessibilité A.
			Pièces consommables : Accu / Mousse repose bras / Mousse Casque / Protège disque **Accessoires : Protège disque / Casque détecteur filaire** **Pièces d'entretiens: Canne / Repose Bras / Disque (résine / connexion) / Elément de fixations**
KO	I.1.4.	Eléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des éléments de sécurité produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
			Non Connus donc Non-Applicable sauf si fabricant en utilise **Eléments normés au niveau chargeur.**
KO	I.1.5.	Pièces vulnérables	Les pièces vulnérables sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respectent l'échelle d'accessibilité B.
			Cable de disque sur détecteur filaire **Fixation de disque** **Fixation boitier télécommande** **Repose bras** **Ecran de contrôle (boitier ou casque)** **Prise Casque** **Interrupteur mise en marche** **Gâchette**
MIN	I.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de non usage du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.
			Décharge profonde pour Détecteur sur batterie (casque/ télécommande/disque) **Pile qui coule pour Détecteur sur accus**

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE **RÉPARABILITÉ ET DE SAV**

Niv.	*Réf.*	*Domaine*	*Critères*
1	**DÉMONTAGE**		
KO	II.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les assemblages permanents sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.
			Assemblage permanents: Assemblage semi-permanent ou permanent toléré - Autorisé pour le disque car utilisation soumise aux chocs, en milieux humide et/ou poussiéreux.
MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.
			??? Toutes pièces participant aux fonctionnement du détecteur et n'entrant dans aucune des catégories suivantes: Vulnérable / accessoire/ entretien / consommable / sécurité ou prioritaire.
MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respectent l'échelle d'accessibilité B ou on fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
			Cartes électroniques - Batteries - Connecteur de charge
KO	II.1.5	Batteries	Les batteries des appareils électriques à fonctionnement autonome devront pouvoir être changées par l'utilisateur en respectant l'échelle d'accessibilité A. Les seuils exacts seront précisés en annexe sectorielle.
			Échelle A pour les disques filaires à fonctionnement sur accu / Echelle C pour les disques sans fils à fonctionnement sur batterie / Echelle C pour les disques étanches / Echelle C pour les accessoires à fonctionnement sur batterie
3	**PIÈCES DÉTACHÉES**		
KO	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
			10 ans

MAJ	II.3.4	Prix des pièces détachées	Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, …). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit. La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.
			Pourcentage fixé :

LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	*Réf.*	*Domaine*	*Critères*
1	**GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE**		
KO	III.1.1	Temps de garantie	Le temps minimal de garantie supplémentaire est déterminé dans les annexes sectorielles. Il est supérieur au minimum de 1 à 3 ans à la garantie légale de conformité.
			Temps minimal de garantie supplémentaire : + 3ans
MAJ	III.1.2	Conditions de garantie (au delà de la période légale de conformité)	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.
			Non Applicable
MAJ	III.1.4	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.
			Les exclusions de garanties ayant pour cause une dégradation esthétique normale lié à l'utilisation du détecteur avec protection de disque (rayures disque / rayures canne / trace de terres) sont considérés comme abusives.

©Ethikis ad civis